

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUILLET 2023

Date de la convocation : 5 juillet 2023

Date d'affichage de la convocation : 6 juillet 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Nombre de conseillers municipaux présents : 10 Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de votants : 13

Etaient présents : M. FORÊT Alain, Maire, M. BUSSON Gérard, Mme HUBERT Chantal, M. PEUDENIER Michel, Adjoint ; M. MOUTEL Joseph, Mme PRODHOMME Annie, Mme DELIN Nathalie, Mme CHAVOIX Nadine, Mme Muriel BOUILLON, M. Yvonnick CHEREL.

Etaient absents excusés : M. Denis VANNIER a donné pouvoir à M. PEUDENIER, M. Jean-Luc BOULANGER a donné pouvoir à Mme DELIN, Mme Sandrine ROCHELLE a donné pouvoir à Mme HUBERT.

Etait excusé : M. Anthony MONTEBAULT.

M. Gérard BUSSON a été désigné secrétaire de séance.

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES LE 18 JUILLET 2023

Délibération N° 2023-064 – **DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER SOUMIS AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN –2 RUE DES FRERES GROUSSARD SECTION AC 309 et 311**

Le Conseil Municipal DECIDE de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur les biens cadastrés AC 309 et 311 situé 2 rue des Frères Groussard appartenant à Mme Simone PARIS.

ADOPTE à l'unanimité.

Délibération N° 2023-065 – **DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER SOUMIS AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN –3 RUE DE NAZARETH AB 589 DE 89 M2**

Le Conseil Municipal DECIDE de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur le bien cadastré AB 589 de 89 m2 situé 3 rue de Nazareth appartenant à M. Michel PEUDENIER.

ADOPTE à l'unanimité.

Délibération N° 2023-066 – **LOTISSEMENT LES COTEAUX III : VENTE DU LOT 11**

le Conseil Municipal, ACCEPTE de vendre le lot n°11 à M. Freddy BERTIN et Mme Vanessa GARAND et DECIDE d'accorder, en sus des 1 000 € d'indemnisation liée à une servitude, une aide de 5 000 € pour compenser les difficultés d'aménagement du terrain.

ADOPTE à l'unanimité.

Délibération N°2023-067 – **DEVIS DE L'AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE (A.L.E) POUR UNE ETUDE D'OPPORTUNITE PHOTOVOLTAÏQUE SUR BATIMENTS COMMUNAUX**

Le Conseil Municipal, DECIDE de confier à l'Agence Locale de l'Energie, une étude d'opportunité photovoltaïque sur différents bâtiments communaux pour un montant de 774.00 € TTC.

ADOPTE à l'unanimité.

Fait à LA CHAPELLE JANSON, le 21 juillet 2023

Le Maire, Alain FORÊT.

